

Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 26 mai 2020 à 20 h 30

<u>Présents</u>: M. Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, Mme NAMBOTIN Eliane, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Pierre CHAFFRINGEON, Mme Adeline DUFOUR, M. Cyril GUINOISEAU, M. Eddy LABBÉ, M. Sylvain LEFAIX, M. Hervé MORIN, M. Maurice OBERLÉ, M. Damien PLANTADE, Mme Jennifer PUTELAT, M. Max TISSOT-GUERRAZ.

Secrétaire de séance : Mme Jennifer PUTELAT

1. <u>Élection du maire :</u>

Au titre de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance est présidée par Pierre CHAFFRINGEON, doyen du conseil municipal.

Le Conseil municipal, convoqué pour notre séance de ce jour par mail du 20 mai 2020, est au complet. Les règles du quorum sont respectées.

Désignation des assesseurs : Mme Adeline DUFOUR et M Damien PLANTADE

Monsieur Éric GAILLARD est candidat.

Après dépouillement du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Monsieur Éric GAILLARD ayant obtenu 14 voix au premier tour de scrutin est proclamé Maire.

Aussitôt après son élection, le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : - Aide pour une famille de la commune en difficulté.

2. Fixation du nombre d'adjoints :

Il expose ensuite:

Qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un effectif maximum de 4. (15 x 30% = 4.5 arrondis à l'entier inférieur 4). Qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints à élire et qu'en vertu des délibérations antérieures la commune disposait de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à quatre (4) le nombre d'adjoints à élire.

3. Élection des adjoints :

<u>Élection du premier adjoint :</u>

Madame Sylviane BOUCHARD se déclare candidate.

Après dépouillement du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Madame Sylviane BOUCHARD ayant obtenu 14 voix est proclamée 1ère adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du deuxième adjoint :

Madame Eliane NAMBOTIN se déclare candidate.

Après dépouillement du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Madame Eliane NAMBOTIN ayant obtenu 14 voix est proclamé 2^{ème} adjointe et a été immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint :

Monsieur Cyril GOUDARD se déclare candidat.

Après dépouillement du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	80

Monsieur Cyril GOUDARD ayant obtenu 14 voix est proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du quatrième adjoint :

Madame Isabelle BERNARD se déclare candidate.

Après dépouillement du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Madame Isabelle BERNARD ayant obtenu 14 voix est proclamée 4ème adjointe et a été immédiatement installée.

Tableau du conseil municipal

Maire	GAILLARD Éric
1ère adjointe	BOUCHARD Sylviane
2e adjointe	NAMBOTIN Eliane
3e adjoint	GOUDARD Cyril
4e adjointe	BERNARD Isabelle
Conseiller municipal	GUINOISEAU Cyril
Conseiller municipal	PLANTADE Damien
Conseiller municipal	LABBE Eddy
Conseillère municipale	PUTELAT Jennifer
Conseiller municipal	LEFAIX Sylvain
Conseiller municipal	OBERLE Maurice
Conseillère municipale	DUFOUR Adeline
Conseiller municipal	CHAFFRINGEON Pierre
Conseiller municipal	TISSOT-GUERRAZ Max
Conseiller municipal	MORIN Hervé

4. Charte de l'élu local :

La charte de l'élu local est lue à voix haute par Éric Gaillard, maire et distribuée à l'assemblée.

5. <u>Désignation des représentants du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux, commission d'appel d'offre et autres délégations :</u>

Délégués auprès de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Déléguée titulaire : Mme Sylviane BOUCHARD
Déléguée suppléante : Mme Eliane NAMBOTIN

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de l'e- Communication de l'Ain (SIEA)

Délégué titulaire : M. Éric GAILLARD
Délégué suppléant : M. Hervé MORIN

Délégués auprès du Syndicat Rivière Ain Aval Affluents (SR3A)

Délégués titulaires : M. Pierre CHAFFRINGEON et Mme Adeline DUFOUR
Délégués suppléants Mme Sylviane BOUCHARD et M. Hervé MORIN

Délégués auprès du Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey-Côtière

Délégué titulaire : M. Cyril GUINOISEAU
Délégué suppléant : M. Maurice OBERLE

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA)

Délégué titulaire : M. Hervé MORIN
Déléguée suppléante : Mme Adeline DUFOUR

Représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique P'Tits Mômes (SIVU)

Déléguées titulaires : Mme Isabelle BERNARD et Jennifer PUTELAT
Délégués suppléants : M. Cyril GUINOISEAU et Mme Eliane NAMBOTIN

Correspondant défense :

Delégué titulaire : M. Eric GAILLARD
Délégué suppléant : M. Sylvain LEFAIX

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Présidée par le Maire

Membres titulaires : Mme Sylviane BOUCHARD, M. Eddy LABBE, M. Max TISSOT-GUERRAZ
Membres suppléants : Mme Adeline DUFOUR, Mme Eliane NAMBOTIN, M. Maurice OBERLE

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Membre titulaire : Mme Jennifer PUTELAT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Mme Sylviane BOUCHARD

Actions Sociales (CCAS)

• Mme Isabelle BERNARD

Correspondant AMBROISIE

M. Pierre CHAFFRINGEON

6. <u>Aide pour une famille en difficulté :</u>

Isabelle BERNARD expose à l'assemblée les difficultés financières de la famille concernée. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge le règlement de la facture d'eau.

Il n'y a pas de question diverse.

La séance est levée à 22 h 05 mn

Le Maire, Éric GAILLARD

Rappel sur les nuisances sonores

Comme chaque année, avec l'arrivée des beaux jours, les bruits des tondeuses et autres outillages à moteur refont leur apparition.

Nous vous rappelons que le bruit constitue une nuisance sonore et pour le bien-être de tous, nous vous demandons de respecter les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 Le samedi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00